

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE SERVICES

Les présentes conditions générales d'utilisation et de services (ci-après les « CGU-CGS ») sont proposées par la société Le Connecteur, société par actions simplifiée au capital de 7.480.000 euros, immatriculée au R.C.S. de Pau sous le numéro 883 661 373, dont le siège social est situé au 121, chemin de Devèzes - 64121 Serres-Castet, et disposant d'un établissement secondaire situé au 45-47 avenue du Président J. F. Kennedy - 64200 Biarritz enregistré sous le numéro SIRET 883 661 373 00025, code NAF 8299Z (ci-après « Le Connecteur »).

### 1. OBJET

Le Connecteur propose des locaux contenant des espaces de travail privatifs, partagés, des salles de réunion privatisables, et des services associés (décrits de manière exhaustive à l'adresse : <https://www.leconnecteur-biarritz.fr>), pensés pour libérer les entrepreneurs des contraintes liées à l'hébergement de leur entreprise (ci-après les « Services »).

Le Connecteur bénéficie d'un agrément préfectoral pour la domiciliation d'entreprises. Ces prestations font nécessairement l'objet d'un contrat complémentaire spécifique.

Les locaux faisant l'objet des présentes conditions générales d'utilisation et de services sont situés au 45-47, avenue du Président J. F. Kennedy, 64200 Biarritz (ci-après les « Locaux »).

Les présentes conditions générales d'utilisation et de services sont établies à destination du bénéficiaire d'un usage des locaux et/ou des Services proposés par Le Connecteur (ci-après l'« Utilisateur »). Elles définissent les règles qui régissent la relation contractuelle entre Le Connecteur et l'Utilisateur.

Les Locaux sont accessibles à toute personne physique majeure agréée par le Connecteur, quel que soit son statut (professionnel, salarié, agent de la fonction publique, étudiant, autoentrepreneur, etc...) exerçant une activité licite, nécessairement apolitique et areligieuse, non exposée à risque au sens de la réglementation internationale, après adhésion aux présentes conditions également par la personne morale dont il dépend juridiquement, le cas échéant.

En outre, Le Connecteur met à disposition de l'Utilisateur son site internet, accessible à l'adresse [leconnecteur-biarritz.fr](https://www.leconnecteur-biarritz.fr), ainsi que son application « Le Connecteur » disponible sur supports mobile et web, notamment pour permettre l'abonnement aux services proposés et leur paiement via une plateforme dédiée.

### 2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toute utilisation des services proposés par Le Connecteur est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation sans réserve des présentes CGU-CGS par l'Utilisateur en ce compris le règlement intérieur et les consignes de sécurité des Locaux, et à l'agrément de l'activité de l'Utilisateur par le Connecteur.

Toute commande de Services implique, de la part de l'Utilisateur, l'acceptation des présentes conditions générales de vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Connecteur pour les commandes électroniques.

Après en avoir pris connaissance, l'Utilisateur s'engage à respecter pleinement les CGU-CGS ainsi que les documents qui y sont visés (règlement intérieur, consignes de sécurité, tarifs des Services ...).

Chaque Utilisateur ayant accepté les dispositions des CGU-CGS accepte également que des mesures soient prises à son égard en cas de non-respect par ce dernier de l'une des règles prévues aux CGU-CGS et/ou documents liés.

Le Connecteur se réserve le droit de modifier ses CGU-CGS à tout moment, afin d'adapter le contenu de ses services notamment, ou de se conformer à l'évolution de la réglementation applicable.

L'Utilisateur sera informé par Le Connecteur, par tout moyen écrit, de toutes modifications apportées aux CGU-CGS. Ces modifications ne seront opposables à l'Utilisateur qu'après un délai de prévenance d'un mois à compter de l'envoi des nouvelles conditions générales à l'Utilisateur, au cours duquel il pourra les contester et le cas échéant résilier son abonnement aux Services. A défaut d'y procéder, il sera réputé avoir adhéré sans réserve à la mise à jour des présentes conditions générales, ce qu'il accepte expressément

### **3. SERVICES**

Pour accéder à ses espaces de travail et aux services proposés par Le Connecteur dans les Locaux aux horaires d'ouverture et de fermeture prévus par le Règlement Intérieur, l'Utilisateur choisit la nature de son abonnement parmi les différentes offres de Services : telles que celles-ci sont décrites dans le catalogue des offres, disponible en téléchargement sur le Site Internet du Connecteur.

L'Utilisateur a également accès aux salles de réunions disponibles selon les tarifs en vigueur pour les Utilisateurs et également ouvertes à la location pour les personnes morales ou physiques qui ne sont pas résidentes de Le Connecteur.

Ces offres soumises aux présentes conditions générales intègrent par ailleurs un ensemble de services, inclus ou en supplément, listés en annexe des présentes mais également accessibles sur le Site Internet du Connecteur et actualisés régulièrement.

Les crédits de réservation de salles de réunion ainsi que les crédits d'impression sont cumulés et mutualisés pour les Utilisateurs d'une même entreprise. Ils ne sont ni reportables ni remboursables d'un mois sur l'autre.

### **4. ABONNEMENTS**

L'accès aux services proposés par Le Connecteur est réservé aux personnes dûment identifiées, en conformité avec la réglementation (cf. 14), bénéficiant d'un abonnement actif en cours, et étant à jour de leurs paiements, ou à celles ayant souscrit de manière effective un accès payant à l'un ou l'autre des espaces proposés à la location (ex. : salles de réunions, salles de créativité, auditorium, etc.).

#### **4.1 Souscription**

La souscription à l'offre « Poste Flex » s'effectue prioritairement sur le Site Internet du Connecteur, mais peut également être contractualisée auprès du service commercial « Coworking » pour des dispositions particulières.

La souscription aux abonnements ainsi qu'aux autres offres s'effectue exclusivement auprès du service commercial « Coworking ».

#### **4.2 Durée et tarifs**

Les abonnements sont souscrits pour une durée indéterminée. Ils sont facturés mensuellement, le 28<sup>ème</sup> jour de chaque mois, par période échue, allant du premier au dernier jour de chaque mois.

En cas de résiliation anticipée par Le Connecteur, l'Utilisateur sera facturé *pro rata temporis* à la date de la restitution de tous ses outils d'accès aux Locaux.

Dans l'hypothèse d'une résiliation de l'abonnement du fait d'une violation des présentes conditions générales par l'Utilisateur, tout mois commencé sera dû.

Les tarifs des abonnements figurent en annexe des présentes CGU-CGS et sont consultables sur le Site Internet du Connecteur. Ils sont susceptibles d'évoluer le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

#### **4.3 Révision des tarifs/prix**

Les prix des services et abonnements pourront faire l'objet d'une révision automatique par Le Connecteur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année étant précisé que la hausse des tarifs sera plafonnée au taux d'inflation constaté en France au cours de l'année précédente.

#### **4.4 Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur**

Sauf disposition spécifique convenue lors de la souscription et mentionnée sur le devis signé, l'Utilisateur a la faculté de résilier à tout moment son abonnement. Il en formulera la demande via un formulaire prévu à cet effet ou par email adressé à : [administration@leconnecteur-biarritz.fr](mailto:administration@leconnecteur-biarritz.fr)

La date effective de résiliation est soumise à un délai minimum de préavis de 30 jours à compter de la réception de la demande de l'Utilisateur.

#### **4.5 Résiliation à l'initiative de Le Connecteur**

Le Règlement Intérieur des Locaux annexé aux présentes est également affiché dans les Locaux et accessible sur le Site Internet du Connecteur. Il peut être transmis à l'Utilisateur sur simple demande écrite de sa part.

En adhérant aux présentes conditions générales, l'Utilisateur reconnaît en avoir pris connaissance et prend l'engagement de s'y conformer strictement sans pouvoir opposer ses propres conditions générales.

Le Connecteur se réserve le droit de résilier l'abonnement d'un Utilisateur avec respect d'un préavis de 60 jours (sauf cas exposés ci-après). Cette résiliation sera signifiée à l'Utilisateur par email ou tout autre moyen matériel ayant date certaine (courrier recommandé, acte d'huissier, etc...).

Le délai de préavis mentionné ci-dessus ne s'appliquera pas, et entraînera une résiliation immédiate de l'abonnement, dans les cas suivants :

- Infraction par l'Utilisateur des dispositions prévues à la clause 14 ci-après ;
- Insolvabilité de l'Utilisateur notamment dans les cas de sauvegarde judiciaire, redressement ou liquidation judiciaire, cessation d'activité, radiation au greffe du tribunal, dissolution, et non- paiement des mensualités et des majorités de retard, malgré la mise en demeure envoyée par Le Connecteur et/ou sans régularisation dans les délais rappelés à l'article 6.4. ;
- Non-respect par l'Utilisateur des obligations, interdictions, règles de sécurité et de savoir-vivre détaillées dans le Règlement Intérieur sans qu'il y ait eu de régularisation effective par l'Utilisateur dans un délai de huit (8) jours ouvrés suivant la date d'envoi par Le Connecteur d'une notification (mail) ou la date de dépôt d'une signification par acte d'huissier ou d'un courrier recommandé, sollicitant la régularisation ;
- Toute conduite ayant mis en danger la sécurité des personnes ou des biens dans les Locaux et/ou violation des consignes de sécurité annexées ;
- Toute dégradation des locaux et des mobiliers mis à la disposition des Utilisateurs du lieu par Le Connecteur ;
- Le non-respect caractérisé de la législation française ou internationale ;
- Cession par l'Utilisateur des droits découlant du présent contrat sans autorisation préalable écrite de Le Connecteur.

En cas de résiliation immédiate de l'abonnement par Le Connecteur pour les raisons exposées ci-dessus, l'Utilisateur sera toujours dans l'obligation de :

- Payer tout service complémentaire dont il a bénéficié ;
- Restituer son badge d'accès aux Locaux ;
- Indemniser Le Connecteur de tous coût, perte et/ou préjudice, réparations, actes de justice, frais annexes, etc. supportés par Le Connecteur en raison de la faute qui aura été commise par l'Utilisateur, et donc directement liés à un manquement de celui-ci, et de toutes ses conséquences.

En cas de résiliation motivée par une faute de l'Utilisateur, le dépôt de garantie prévu à l'article 6.1 restera définitivement acquis au Connecteur, à titre de clause pénale.

### **5. ETAT DES LIEUX**

Pour tout abonnement à l'offre « Poste Flix » ou « Poste Fixe » ou « Bureau Fermé » ou « Bureau Fermé Partagé », un état des lieux contradictoire pourra être effectué sur un formulaire numérique fourni par Le Connecteur lors de la mise à disposition des bureaux et lors de leur restitution à l'expiration du contrat pour quelque motif que ce soit.

A défaut d'état des lieux à la mise en à disposition d'un poste, et sauf information sans délai de l'Utilisateur, ce dernier sera réputé l'avoir trouvé en parfait état.

Dans le cas de l'offre « Poste Flex », un contrôle sera effectué à posteriori par le service exploitation.

La dégradation des lieux et mobiliers communs et/ou de l'espace et du mobilier mis à disposition de l'Utilisateur au-delà d'une usure normale, ainsi que la soustraction d'un objet ou meuble, seront facturées en sus à l'Utilisateur et décomptées du dépôt de garantie.

Sera notamment considérée comme anormale, toute utilisation qui ne respecterait pas les règles détaillées dans les présentes CGU/CGS et dans le Règlement Intérieur et dont l'Utilisateur déclare avoir pris connaissance.

## **6. PAIEMENT**

### **6.1 Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie, d'un montant correspondant à 1 mois d'abonnement sera exigé à la souscription de l'abonnement, payable par prélèvement SEPA, virement bancaire ou par Carte Bancaire (CB) via la plateforme de paiement dédiée accessible <https://leconnecteur.witco.app/auth/>.

L'accès par l'Utilisateur aux Locaux est conditionné au versement dudit dépôt de garantie avant le premier jour d'accès aux Locaux.

Il sera restitué (sauf cas de résiliation prévus à l'article 4.5 des présentes) à l'Utilisateur à la résiliation de son abonnement après état des lieux de sortie conforme (article 5) et remise par l'Utilisateur de son badge d'accès.

### **6.2 Facturation**

Chaque mensualité correspondant à l'abonnement choisi par l'Utilisateur est exigible au dernier jour de chaque mois.

Le paiement de la première échéance s'effectue au prorata du nombre de jours écoulés entre la date de souscription et le dernier jour du mois courant. Il est exigible au plus tard 72 heures avant l'entrée dans les Locaux.

L'Utilisateur a accès à l'ensemble de ses factures sur le Site Internet ou dans l'application dédiée qui lui est réservée, <https://leconnecteur.witco.app/auth/login>.

L'Utilisateur peut également consulter l'onglet « Factures » sur la plateforme dédiée du Connecteur, <https://leconnecteur.witco.app/auth/login> pour prendre connaissance du montant total à devoir à Le Connecteur.

Tous les tarifs détaillés en annexe s'entendent hors taxes. La TVA au taux en vigueur sera en sus.

### **6.3 Mode de paiement**

Lors de sa souscription, l'Utilisateur transmettra ses coordonnées de paiement à Le Connecteur afin de permettre le règlement des mensualités de son abonnement par prélèvement SEPA, virement bancaire ou par Carte Bancaire (CB) provenant nécessairement d'un compte bancaire domicilié en zone euro.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, les paiements par virement ne seront plus autorisés et l'Utilisateur devra procéder au paiement soit par prélèvement SEPA soit par carte bancaire via la plateforme de paiement dédiée accessible à l'adresse <https://leconnecteur.witco.app/auth/login>.

Pour chaque paiement réalisé, l'Utilisateur en est averti par mail de confirmation. Le règlement de la redevance mensuelle pourra également être vérifié par l'Utilisateur dans le gestionnaire de compte sous l'onglet « Factures » sur la plateforme dédiée <https://leconnecteur.witco.app/auth/login> ou tout autre espace prévu à cet effet.

### **6.4 Retard ou défaut de paiement**

Tout retard ou défaut de paiement sera notifié à l'Utilisateur par courrier recommandé ou acte extrajudiciaire valant mise en demeure.

A défaut de régularisation sous huit (8) jours à compter de la date de première présentation, les sommes restantes dues feront l'objet d'une majoration égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal au titre des frais de retard, outre l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40) par facture pour frais de recouvrement ; l'accès aux Locaux sera suspendu, et la résiliation des relations contractuelles prendra effet immédiatement sans autre formalité.

## **7. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Toute utilisation, reproduction, copie, diffusion à titre commercial, publicitaire ou promotionnel, d'un ou de plusieurs éléments de Propriété Intellectuelle appartenant à Le Connecteur, est interdite, sauf autorisation préalable et écrite de Le Connecteur.

Les éléments de Propriété Intellectuelle de Le Connecteur comprennent :

- Les noms commerciaux, marques déposées, slogans, logos, design, signes distinctifs, images, photographies, contenus et tout autre élément d'identification de Le Connecteur ;
- Les photographies et illustrations de tout ou partie d'une propriété de Le Connecteur, notamment Les locaux où Le Connecteur fournit ses services.

Toute représentation, reproduction, exploitation partielle ou totale des éléments de la Propriété Intellectuelle de Le Connecteur par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de Le Connecteur serait susceptible de constituer une contrefaçon, au sens des articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'accès aux Locaux et aux services de Le Connecteur ne confère aucun droit à l'Utilisateur sur les éléments de Propriété Intellectuelle de Le Connecteur.

## **8. RESPONSABILITES ET GARANTIES**

Dans le cadre de l'Utilisation des services proposés par Le Connecteur, l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que :

- La navigation sur Internet se fait sous sa seule responsabilité. Le Connecteur n'est en aucun cas responsable de l'utilisation qui est faite par l'Utilisateur de son propre matériel informatique ou d'un matériel mis à sa disposition par Le Connecteur, de son comportement sur Internet, des sites qu'il consulte, des informations ou écrits auxquels il accède via sa navigation Internet, ni des informations ou écrits qu'il transmet sur Internet ;
- En cas de non-respect des règles énoncées dans les présentes CGU-CGS ou de non-respect de la législation française et internationale en vigueur, Le Connecteur pourra librement exclure le bénéficiaire de ses services à l'Utilisateur sans possibilité de remboursement ou de dédommagement ;
- Il doit veiller personnellement à protéger l'ensemble de son matériel informatique contre les virus et autres attaques. Le Connecteur se réserve le droit de déconnecter l'équipement informatique de l'Utilisateur et suspendre son accès aux services de Le Connecteur s'il estime que l'équipement ou les logiciels utilisés par l'Utilisateur ne sont pas ou plus appropriés à une connexion au réseau de Le Connecteur ;
- Il n'est pas autorisé à enfreindre la sécurité des systèmes ou du réseau Internet ;
- Il ne peut utiliser le service Internet de Le Connecteur dans le but d'effectuer des tentatives de violation, réussies ou non, de la sécurité d'un réseau, d'un service ou tout autre système (parmi les activités interdites figurent de manière non exhaustive les tentatives suivantes : piratage, pénétration, espionnage ou utilisation de systèmes sans autorisation, balayage des ports, attaques par déni de services de diffusion de virus ou de tout autre logiciel malveillant). Le Connecteur se réserve le droit de suspendre l'accès à Internet de tout Utilisateur dès réception de l'avis constatant un tel abus de la part d'une autorité Internet ou d'un fournisseur d'accès à Internet ;
- Il est seul responsable de tous ses effets personnels, et notamment tout document et matériel qu'il apporte au sein des Locaux, ces éléments étant sous sa seule surveillance. Le Connecteur n'est pas responsable des éventuels vols de biens ou de données appartenant à l'Utilisateur et survenant dans les Locaux ;
- Il est seul responsable de son badge ou tout autre dispositif d'accès aux Locaux ou d'identification (ci-après les « Dispositifs d'accès »), et des personnes à qui il donne les dispositifs d'accès, pendant la durée de l'abonnement, l'Utilisateur s'engageant à restituer les dispositifs d'accès à Le Connecteur à l'expiration de son abonnement, y compris dans le cadre d'une souscription à l'offre Poste Flex ;
- Il est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe et de la sécurité de son dispositif d'accès, et le cas échéant, s'engage à prévenir Le Connecteur, par le biais de l'adresse [exploitation@leconnecteur-biarritz.fr](mailto:exploitation@leconnecteur-biarritz.fr) de toute tentative d'utilisation de ses dispositifs d'accès.

Le Connecteur ne garantit pas une disponibilité de connexion des services Internet dans les locaux et ne pourra être tenu responsable de tout bug, panne, ou dysfonctionnement résultant d'un cas de force majeure.

En cas de panne ou de dysfonctionnement des services du réseau Internet, Le Connecteur fera ses meilleurs efforts pour assurer le dépannage dans un délai de 24 heures. Si la durée de la panne ou du dysfonctionnement des services du réseau internet est supérieure à quinze (15) jours calendaires, l'Utilisateur se réserve le droit de résilier l'Abonnement par courrier recommandé avec demande d'avis de réception qui prendra effet huit (8) jours après la présentation de ce courrier s'il n'a pas été dans l'intervalle remédié à la panne ou au dysfonctionnement ayant occasionné sa demande de résiliation.

Le Connecteur décline toute responsabilité pour toute perte de documents, tout dommage ou atteinte à l'état de fonctionnement de l'équipement informatique de l'Utilisateur installé dans les Locaux. Plus généralement, Le Connecteur ne saurait être tenu responsable de toute perte ou dommage subi par cet équipement, pour quelque cause que ce soit.

Le Connecteur ne saurait non plus être responsable des dommages indirects subis par l'Utilisateur, découlant ou résultant de la perte de service ou de la dégradation de la connexion/l'accès à Internet, ni des dommages directs résultant de l'utilisation de l'ensemble des services par l'Utilisateur.

Les Parties conviennent que Le Connecteur, en qualité de donneur d'ordre, sera responsable de tout dommage causé à l'Utilisateur par la négligence ou l'imprudence de ses préposés et de toute société tierce (dont les prestataires de services et sous-traitants de Le Connecteur) intervenant dans les Locaux, dont notamment les services de ménage, sécurité, entretien, maintenance ou conciergerie, dûment démontrée par l'Utilisateur.

Toute détérioration par l'Utilisateur des Locaux ou du matériel et des meubles installés dans les Locaux et mis à disposition de l'Utilisateur lui sera facturée. Le Connecteur se réserve en outre le droit de solliciter tous dommages et intérêts aux fins de réparations des dommages causés et de leurs conséquences, en sus de la conservation par le Connecteur du dépôt de garantie qui aura été versé par l'Utilisateur.

## **9. ASSURANCE**

Chaque Utilisateur devra justifier de son adhésion à un contrat multirisques professionnels, ou a minima une assurance Responsabilité Civile, le jour de son entrée dans les Locaux et chaque année à la date anniversaire de son abonnement, et à tous moments, sur simple demande du Connecteur.

Le Connecteur se réserve le droit de résilier l'abonnement s'il l'Utilisateur n'est pas en mesure de justifier d'une assurance en cours de validité sur simple demande.

L'Utilisateur renonce expressément et irrévocablement à tout recours contre Le Connecteur ou l'assureur de Le Connecteur, au titre de tout accident ou de tout vol qui pourrait survenir lors de l'utilisation de la salle de sport mise à sa disposition et/ou la participation aux séances de sport dispensées par des intervenants extérieurs, et auxquelles il décide librement d'accéder et/ou de se présenter.

La responsabilité de le Connecteur ne saurait de quelque manière être engagée pour ces activités.

Tout Utilisateur ponctuel des salles de réunion non-résident certifie être titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle ou personnelle couvrant les dommages qu'il pourrait occasionner dans les Locaux.

## **10. COURRIER**

Sauf instruction contraire écrite de l'Utilisateur, ce dernier donne par les présentes, mandat à Le Connecteur, qui l'accepte, de réceptionner en son nom tout courrier ou colis (hors courriers recommandés avec ou sans accusé de réception, qui devront faire l'objet d'une autorisation spécifique et d'une délégation de signature particulière) lui étant destiné.

Les courriers simples sont stockés dans des boîtes aux lettres situées à proximité de l'accueil. Les colis plus volumineux (<10kg) seront également remis aux destinataires.

Les hôtes/hôtesse d'accueil informeront par tous moyens l'Utilisateur de la réception d'un colis lequel doit venir le récupérer durant les horaires d'ouverture prévus par le Règlement Intérieur.

Les courriers ou colis non réclamés 15 jours après leur réception et l'information donnée à l'Utilisateur seront retournés à la Poste, le cas échéant, au frais de l'Utilisateur qui ne les aura pas récupérés.

L'Utilisateur décharge Le Connecteur de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'un courrier ou colis, y compris à sa réception par le Connecteur.

L'Utilisateur reconnaît et accepte en particulier que Le Connecteur ne saurait être tenu responsable de l'état de livraison d'un courrier ou d'un colis et qu'il n'en vérifiera pas le contenu à réception.

En cas de renonciation à ce service par l'Utilisateur, Le Connecteur se réserve le droit de refuser purement et simplement le courrier et les colis sans en être inquiété de quelque manière que ce soit.

Le service de réception des courriers et colis est limité aux Utilisateurs ayant un abonnement actif. Il n'est pas disponible pour les Utilisateurs ayant opté pour l'offre « Poste Flex ».

Le service de réception des courriers et colis ne constitue pas un contrat de domiciliation.

La prestation de domiciliation fait l'objet d'un contrat complémentaire séparé entre Le Connecteur et l'Utilisateur régissant notamment les modalités de remise ou de transfert du courrier aux tarifs en vigueur.

## **11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE**

### **11.1 Données personnelles**

Dans le cadre de sa relation avec l'Utilisateur et de la mise à disposition de ses services, Le Connecteur est susceptible de collecter des données personnelles des Utilisateurs, et notamment les données suivantes : Adresse email, Nom et Prénom, Adresse postale, Date de naissance, Pays, Numéro de téléphone, Coordonnées bancaires, Immatriculation du véhicule automobile.

Le traitement de ces données à caractère personnel est effectué conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés.

Le Connecteur collecte les données personnelles des Utilisateurs pour les finalités suivantes :

- Accès au bâtiment et aux espaces de travail ;
- Création de compte Utilisateur ;
- Mise à disposition des services ;
- Suivi et gestion des factures ;
- Réponse aux éventuelles questions/réclamations des Utilisateurs ;
- Réponse à des demandes provenant d'organismes de sécurité financière ;
- Gestion des impayés et du contentieux né d'une violation des présentes et/ou du règlement intérieur.

Les données personnelles sont conservées 1 an à compter de l'expiration de l'abonnement souscrit par l'Utilisateur après quoi elles sont détruites par Le Connecteur.

Les données personnelles des Utilisateurs sont traitées par le service commercial de Le Connecteur.

Le Connecteur veille à sécuriser les données personnelles des Utilisateurs de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions nécessaires pour préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

L'Utilisateur reconnaît que les données personnelles communiquées par lui à Le Connecteur sont valides, complètes et à jour. L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'image et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer à Le Connecteur les données de personnes tierces sans leur consentement.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, le cas échéant de portabilité des données le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, éventuellement sous réserve de motifs légitimes et impérieux, au traitement des informations et données à caractère personnel le concernant en contactant directement Le Connecteur à l'adresse email suivante : [contact@leconnecteur-biarritz.fr](mailto:contact@leconnecteur-biarritz.fr).

L'Utilisateur s'engage, sous peine de résiliation de l'abonnement, à informer le Connecteur par écrit à l'adresse : [coworking@leconnecteur-biarritz.fr](mailto:coworking@leconnecteur-biarritz.fr), dans un délai de 72H de tous changements de sa situation et notamment : références bancaires pour le prélèvement mensuel de l'abonnement, coordonnées mail et téléphone, plaque d'immatriculation en cas d'accès au parking privé, et d'une manière générale, toutes modifications statutaires, et en tout état de cause, à se conformer strictement et sans discontinuer aux présentes conditions générales, et particulièrement à l'article 14 ci-après.

En cas de sous-traitance de services par Le Connecteur, Le Connecteur s'oblige à faire respecter la présente clause par son cocontractant.

## 11.2 Confidentialité

Le Connecteur et l'Utilisateur s'engagent à considérer comme étant strictement confidentielles les informations communiquées au cours des négociations, de la conclusion et de l'exécution de l'abonnement ou de toutes commandes de Services.

Ces informations restent la propriété exclusive de la partie qui la divulgue.

Chacune des parties s'engage à :

- Ne pas divulguer ces informations à des tiers sans autorisation préalable et expresse de l'autre partie ;
- Utiliser les informations confidentielles uniquement dans le cadre de l'abonnement, et/ou de la fourniture des prestations de services et s'abstenir en conséquence, d'en faire une quelconque utilisation pour son propre compte ;
- S'assurer de la protection des informations contenues dans les documents confiés par son cocontractant par toutes mesures appropriées notamment à l'égard de ses préposés ;
- À se porter fort du respect des présentes obligations par ses éventuels prestataires et sous-traitants.

Cette obligation de confidentialité s'impose à chacune des parties pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les cinq (5) années suivant son terme.

## 12. FORCE MAJEURE

Le Connecteur se réserve le droit de suspendre (temporairement ou définitivement) l'accès à ses services et aux Locaux dans tous les cas de force majeure, notamment en raison de l'instabilité politique, de grève, de cataclysme naturel, d'épidémie, de pandémie, de confinement décrété par l'Etat, ou de tout événement répondant aux conditions de la force majeure telles que définies par la jurisprudence des juridictions françaises et européennes.

Dans l'hypothèse d'une suspension temporaire, le paiement des mensualités pourra être suspendu pour la même période, mais sans pouvoir excéder trois (3) mois consécutifs. Au-delà, la résiliation unilatérale des relations contractuelles pourra intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans préavis et sans aucune indemnité envers l'autre partie.

## 13. NATURE DE LA RELATION

Les présentes CGU-CGS constituent un contrat de prestation de services entre Le Connecteur et l'Utilisateur.

Il a pour objet la fourniture de plusieurs prestations d'ordre logistique et bureautique. L'Utilisateur prend acte du fait que le contrat ne constitue ni un bail professionnel, ni un bail commercial ou un bail emphytéotique, ni un contrat de domiciliation, et qu'il ne confère aucun droit de propriété en sa faveur sur le ou les espaces mis à sa disposition et d'une manière générale, sur son accès dans les Locaux.

Par ailleurs, le présent contrat est conclu intuitu personae en considération de la personne de l'Utilisateur ayant souscrit l'abonnement ou commandé des Services. A la souscription, il sera donc demandé à l'Utilisateur de justifier outre d'un contrat d'assurance responsabilité civile, de son existence juridique (extrait Kbis, résumé de son activité effective, carte d'identité ...) et le cas échéant, des droits de son identité visuelle (marque protégée, logo).

Par conséquent, toute cession du présent contrat et toute sous-location de l'espace de travail ou place de parking sont interdites sauf accord préalable et écrit de Le Connecteur.

Le Cessionnaire dûment agréé par Le Connecteur sera réputé avoir adhéré sans réserve aux présentes conditions générales, au Règlement intérieur et aux consignes de sécurité.

#### **14. RÉGLEMENTATION ET VIGILANCE RENFORCEE**

L'Utilisateur s'engage dans l'ensemble de ses activités professionnelles, à respecter strictement la réglementation relative aux pays ou territoires visés par un programme de sanctions globales adopté par l'Union Européenne, les États-Unis ou les Nations Unies de telle manière que Le Connecteur ne puisse être inquiété de quelle que manière que ce soit.

A cette fin, Le Connecteur se réserve la possibilité de refuser de prêter pour une personne politiquement exposée à des risques particuliers ou pour une personne physique ou morale affiliée à une personne politiquement exposée (membres de la famille, bénéficiaires effectifs ou liens d'affaires étroits), c'est-à-dire au profit de personnes considérées comme particulièrement exposées au blanchiment de capitaux à raison des fonctions qu'elle occupe.

De la même manière, l'accès au Connecteur pourra être refusé s'il est établi que l'Utilisateur pressenti exerce une activité à risque notamment en matière de blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, fraudes ou risque d'image, violation des règles environnementales, ou que son pays d'origine soit considéré comme un pays à risque par la réglementation financière ou identifié comme tel par l'organisme intergouvernemental, Groupe d'action financière (GAFI). La liste de ces pays et activités identifiés comme pays à risque à la date des présentes figure en annexe. Elle sera le cas échéant actualisée.

Le Connecteur pourra solliciter de l'Utilisateur pressenti tous documents d'identification probants nécessaires à l'examen de sa candidature et le cas échéant, refuser la formation d'un contrat en présence d'une activité réputée à risque.

#### **15. DROIT DE PUBLICITÉ**

Le Connecteur se réserve le droit de mentionner le nom et la marque de l'Utilisateur comme référence dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Ce droit intègre la reproduction par Le Connecteur desdits éléments ainsi que du logo associé sur ses supports physiques et numériques.

#### **16. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU-CGS est soumis au droit français.

En cas de litige portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU-CGS, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend relèvera de la compétence des juridictions françaises, du ressort de la Cour d'Appel de PAU.

#### **17. ACCEPTATION DU CLIENT**

Les présentes Conditions Générales et ses annexes et les documents qui y sont visés, sont expressément agréés et acceptés par l'Utilisateur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Connecteur, même s'il en a eu connaissance.

Fait à Biarritz, le 1<sup>er</sup> février 2023

Pour Le Connecteur  
Gilles SIXOU  
Directeur Général

Pour l'Utilisateur

**LE CONNECTEUR**  
Siège social  
121, chemin de Devèzes  
64121 SERRES-CASTET  
883 661 373 R.C.S. Pau



## ANNEXE I

### GRILLE DES PRIX

POSTE FIXE .....	357 € HT /mois
BUREAU FERMÉ ou BUREAU FERMÉ PARTAGÉ.....	459 € HT /mois
POSTE FLIX (10 jours) .....	224 € HT /mois
<b>POSTE FLEX</b>	
Poste Flex (carnet de I à 5 jours) .....	29 € HT /mois
Poste Flex (carnet de 6 à 10 jours) .....	26 € HT /mois
Poste Flex (carnet de 11 à 15 jours) .....	24 € HT /mois
Poste Flex (carnet de 16 à 21 jours) .....	22 € HT /mois
<b>POSTE FIXE JEUNES POUSSÉS</b>	
Poste Fixe "Jeunes Poussés" : 1er & 2ème semestres .....	204 € HT /mois
Poste Fixe "Jeunes Poussés" : 3ème semestre .....	255 € HT /mois
Poste Fixe "Jeunes Poussés" : 4ème semestre .....	306 € HT /mois
Poste Fixe "Jeunes Poussés" : début du 5ème semestre .....	357 € HT /mois
<b>BUREAU FERMÉ JEUNES POUSSÉS ou BUREAU FERMÉ PARTAGÉ JEUNES POUSSÉS</b>	
Bureau Fermé "Jeunes Poussés" : 1er & 2ème semestres .....	306 € HT /mois
Bureau Fermé "Jeunes Poussés" : 3ème semestre .....	357 € HT /mois
Bureau Fermé "Jeunes Poussés" : 4ème semestre .....	408 € HT /mois
Bureau Fermé "Jeunes Poussés" : 5ème semestre et suite .....	459 € HT /mois
<b>SALLE DE REUNION</b>	
Tarif Résident (hors crédits d'heures) .....	A partir de 20 € HT /heure
Tarif Non Résidents (hors accords particuliers) .....	A partir de 20 € HT /heure
Salle de capacité 4-6 pax .....	A partir de 20€ HT /heure
Salle de capacité 8 pax .....	A partir de 25 € HT /heure
Salle de capacité 12 pax .....	A partir de 600 € HT /jour
Salle de créativité 20 pax .....	A partir de 30 € HT /heure
Salle de capacité 24 pax .....	A partir de 850 € HT / jour
<b>PARKING</b>	
Place de parking thermique .....	44 € HT /mois
Place de parking électrique .....	44 + 15 € HT /mois
<b>DOMICILIATION</b>	
Domiciliation Option 1 .....	49 € HT /mois
Domiciliation Option 2 .....	59 € HT /mois
Domiciliation Option 3 .....	79 € HT /mois
<b>BADGES</b>	
Accès supplémentaire * .....	20 € HT /mois
Perte et non restitution ** .....	30 € HT
ECRAN .....	9 € HT /mois
CASIER .....	6 € HT /mois
DEPANNAGE INTERVENTION (sur le créneau de fermeture du bâtiment / parking).....	100 € HT

## ANNEXE II

### A. Services ou prestations (inclus)



### DES SERVICES INCLUS

	BUREAU FERME	POSTE FIXE	POSTE FLIX	POSTE FLEX
Accès limité 7j/7 - fermé entre minuit et 5h (1)	●	●	●	-
Réseau Wifi 6 (Très Haut Débit) illimité	●	●	●	●
Application web & mobile servicielle	●	●	●	●
Crédits d'heures mensuels pour les salles de réunion (2)	●	●	●	-
Crédits d'Impressions mensuels N&B - Couleur (3)	●	●	●	-
Accès aux Phone Box	●	●	●	●
Accès à la salle « Silence »	●	●	●	●
Accès aux espaces « Détente » (Peña)	●	●	●	●
Accès au Café Working & Bar Atrium	●	●	●	●
Accès au Rooftop	●	●	●	●
Accès à la Salle de Sports (4)	●	●	●	-
Réception courrier et colis (<20kg)	●	●	●	-
Expédition du courrier (affranchi)	●	●	●	●
Porte-manteau & Cintres	●	●	●	●
Bornes électriques VE (5)	-	-	-	-
Accès à la communauté SLACK	●	●	●	-
Welcome Pack	●	●	●	-
Plan de travail 120 x 80 cm	-	●	●	●
Plan de travail 140 x 70 cm	●	-	-	-
Fauteuil de bureau ergonomique	●	●	●	●
3 prises secteur, 1 prise USB & 1 prise USBc	●	●	●	●
Ecran séparateur acoustique frontal	●	●	●	●
Casier individuel sécurisé	●	●	●	●
Préavis d'un mois	●	●	●	-

(1) POSTE FLEX : de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi.

(2) POSTE FIXE et FLIX : 4h de crédits par poste et par mois, non reportables.

BUREAU FERME PARTAGE : 8h de crédits par poste et par mois, non reportables.

(3) POSTE FIXE et FLIX : 120 N&B et 10 couleur A4.

BUREAU FERME : 150 N&B A4 et 20 couleur A4.

(4) Accès de 7j/7 - fermé entre minuit et 5h.

(5) Fournies pour toute souscription d'une place de parking attitrée à 44 + 15 € HT/mois.

Pour visiter notre site internet



[www.leconnecteur-biarritz.fr](http://www.leconnecteur-biarritz.fr)

Pour en savoir plus



[coworking@leconnecteur-biarritz.fr](mailto:coworking@leconnecteur-biarritz.fr)

## ANNEXE III

### **A. Activités des personnes politiquement exposées**

#### **Personne morale liée :**

Une personne morale ayant un bénéficiaire effectif PPE est dite « liée » à la PPE.

Tous les autres bénéficiaires effectifs de la personne morale liée deviennent affiliés PPE.

**Attention :** Des mesures de vigilance renforcée doivent être appliquées aux PPE et à leurs affiliés, ainsi qu'aux personnes morales liées aux PPE et à tous les bénéficiaires effectifs de ces personnes morales.

<b>ACTIVITES</b>	<b>PPE ?</b>
Chefs et sous chefs d'Etat, Chef de Gouvernement	O
Membres du gouvernement national ou la commission Européenne	O
Membres de l'assemblée législative	O
Hauts fonctionnaires – Gouvernements nationaux	O
Personnels diplomatique (Ambassadeur, Chargé d'affaires, Consul général et Consul de carrière)	O
Membres des forces armées (Officier général ou supérieur assurant le commandement d'une l'armée)	O
Membres des services de police	O
Membres des services secrets	O
Membres de la Cour des comptes	O
Membres de cours suprêmes, cours constitutionnelles ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles	O
Membres d'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique	O
Membres ou Dirigeants d'organes de banque centrale	O
Représentants des agences d'état	O
Chefs religieux	O
Membres d'organes dirigeants de partis ou de groupements politiques	O
Représentants d'organisations internationales	O
Représentant d'ONG nationales (Directeur, Directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale créée par un traité ou position équivalente en son sein)	O
Officiels d'organisations sportives nationales	O
Maires	N
Représentants des groupes de pression et organisations syndicales	N
Agents publics locaux	N
Hauts fonctionnaires – Gouvernements régionaux	N

## **B. Activités à risque**

Les activités réputées à risque notamment en matière de blanchiment de capitaux, fraudes ou risque d'image sont les suivantes :

- Discothèques ;
- Associations susceptibles de soutenir des activités terroristes ;
- Entreprises d'armement et intermédiaires dans le commerce des armes ;
- Entreprises faisant courir des risques de dégradation de l'environnement et ne pouvant fournir les autorisations administratives requises ;
- Les personnes :
  - Ne pouvant pas être identifiées faute de documents d'identification probants ;
  - Refusant de communiquer les renseignements demandés dans le cadre de la connaissance client ;
  - Demandant l'ouverture d'un compte mais ne paraissant pas agir pour son propre compte (ex : fiducies, trusts étrangers ;
- Les comptes fonctionnant pour des tiers, sans mandat de ceux-ci ;
- Les trusts ou fiducies ;
- Affaires étrangères ;
- Bars de nuit ;
- Casinos, jeux de hasard d'argent ou jeux récréatifs avec pièces de monnaie (ex : flipper, billard, etc.), paris ;
- Conseil en relations publiques et communication ;
- Clubs sportifs ayant des joueurs professionnels, agents sportifs ;
- Construction de véhicules militaires ;
- Vente de chevaux ;
- Diamantaires/lapidaires ;
- Achat/Revente d'or ;
- Domiciliation de bureau (location/prestation service) ;
- Enseignement culturel, Centre de culture ;
- Fabrication d'étoffes à maille ;
- Fabrication de générateurs de vapeurs (à l'exception de chaudières pour chauffage central) ;
- Élaboration et transformation de matière nucléaire ;
- Fonderie de fonte ;
- Frappe de monnaie ;
- Hébergement social pour toxicomanes ;
- Marchands d'art, brocanteurs, antiquaires ;
- Partis politiques (sauf compte campagne électorale), associations et sociétés en émanant ;
- Activités pétrolières et assimilées ;
- Traitement /récupération déchets, ferrailleurs ;
- Intermédiaires financiers, courtiers, changeurs manuels ;
- Parcs d'attraction ou à thèmes (manèges, jeux, spectacles), ou de loisirs ;
- Sécurité privée (transports de fonds, enquêteurs).

## C. Pays à risque

Libellé Pays	Niveau de risque	Libellé Pays	Niveau de risque	Libellé Pays	Niveau de risque	Libellé Pays	Niveau de risque
AFGHANISTAN	TRES ELEVE	DANEMARK	FAIBLE	KOWEIT	STANDARD	ROYAUME-UNI	FAIBLE
AFRIQUE DU SUD	STANDARD	DIJIBOUTI	ELEVE	LAO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE	ELEVE	RUSSIE, FEDERATION DE	TRES ELEVE
ÅLAND, ÎLES	ELEVE	DOMINICAINE, REPUBLIQUE	ELEVE	LESOTHO	STANDARD	RWANDA	STANDARD
ALBANIE	TRES ELEVE	DOMINIQUE	ELEVE	LETTONIE	ELEVE	SAHARA OCCIDENTAL	ELEVE
ALGERIE	STANDARD	EGYPTE	STANDARD	LIBAN	TRES ELEVE	SAINT-BARTHÉLEMY	ELEVE
ALLEMAGNE	FAIBLE	EL SALVADOR	STANDARD	LIBERIA	ELEVE	SAINTE-HELENE, ASCENSION ET	ELEVE
ANDORRE	TRES ELEVE	EMIRATS ARABES UNIS	TRES ELEVE	LIBYE	TRES ELEVE	SAINTE-LUCIE	STANDARD
ANGOLA	ELEVE	EQUATEUR	STANDARD	LIECHTENSTEIN	STANDARD	SAINTE-KITTS-ET-NEVIS	STANDARD
ANGUILLA	ELEVE	ERYTHREE	ELEVE	LITUANIE	STANDARD	SAINTE-MARIN	ELEVE
ANTARCTIQUE	ELEVE	ESPAGNE	FAIBLE	LUXEMBOURG	FAIBLE	SAINTE-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	ELEVE
ANTIGUA-ET-BARBUDA	STANDARD	ESTONIE	STANDARD	MACAO	ELEVE	SAINTE-MARTIN (PARTIE NÉERLANDE)	ELEVE
ARABIE SAOUDITE	ELEVE	ESWATINI	STANDARD	MADAGASCAR	ELEVE	SAINTE-PIERRE-ET-MIQUELON	ELEVE
ARCHIPEL CHAGOS, TERRITOIRE	ELEVE	ÉTAT DE PALESTINE	ELEVE	MALAISIE	STANDARD	SAINTE-SIEGE (ÉTAT DE LA CITE DU)	ELEVE
ARGENTINE	STANDARD	ÉTATS-UNIS	FAIBLE	MALAWI	ELEVE	SAINTE-VINCENT-ET-LES-GRENADINES	STANDARD
ARMÉNIE	STANDARD	ÉTHIOPIE	ELEVE	MALDIVES	STANDARD	SALOMON, ÎLES	ELEVE
ARUBA	STANDARD	FALKLAND, ÎLES (MALVINAS)	ELEVE	MALI	TRES ELEVE	SAMOA	ELEVE
AUSTRALIE	FAIBLE	FÉROÉ, ÎLES	ELEVE	MALTE	ELEVE	SAMOA AMÉRICAINES	ELEVE
AUTRICHE	FAIBLE	FIDJI	ELEVE	MARIANNES DU NORD, ÎLES	ELEVE	SÃO TOMÉ-ET-PRINCÍPE	ELEVE
AZERBAÏDJAN	ELEVE	FINLANDE	FAIBLE	MAROC	TRES ELEVE	SÉNÉGAL	TRES ELEVE
BAHAMAS	ELEVE	FRANCE	FAIBLE	MARSHALL, ÎLES	ELEVE	SERBIE	ELEVE
BAHRÉIN	STANDARD	GABON	STANDARD	MAURICE	STANDARD	SEYCHELLES	ELEVE
BANGLADESH	ELEVE	GAMBIE	ELEVE	MAURITANIE	ELEVE	SIERRA LEONE	ELEVE
BARBADE	TRES ELEVE	GÉORGIE	ELEVE	MEXIQUE	ELEVE	SINGAPOUR	FAIBLE
BÉLARUS	TRES ELEVE	GEORGIE DU SUD ET LES ÎLES SANDWICH	ELEVE	MICRONESIE, ETATS FEDERES DE	ELEVE	SLOVAQUIE	STANDARD
BELGIQUE	FAIBLE	GHANA	ELEVE	MOLDAVIE	STANDARD	SLOVÉNIE	STANDARD
BELIZE	ELEVE	GIBRALTAR	TRES ELEVE	MONACO	STANDARD	SOMALIE	TRES ELEVE
BÉNIN	STANDARD	GRÈCE	STANDARD	MONGOLIE	STANDARD	SOUDAN	TRES ELEVE
BERMUDES	STANDARD	GRENADE	STANDARD	MONTÉNÈGRO	STANDARD	SOUDAN DU SUD	TRES ELEVE
BHOUTAN	ELEVE	GROENLAND	STANDARD	MONTSERRAT	ELEVE	SRI LANKA	ELEVE
BOLIVIE, ETAT PLURINATIONAL DE	ELEVE	GUAM	ELEVE	MOZAMBIQUE	TRES ELEVE	SUÈDE	FAIBLE
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	ELEVE	GUATEMALA	ELEVE	MYANMAR	TRES ELEVE	SUISSE	FAIBLE
BOSNIE-HERZÉGOVINE	ELEVE	GUERNESEY	ELEVE	NAMIBIE	STANDARD	SURINAME	ELEVE
BOTSWANA	ELEVE	GUINÉE	ELEVE	NAURU	STANDARD	SVALBARD ET ÎLE JAN MAYEN	ELEVE
BOUVET, ÎLE	ELEVE	GUINÉE ÉQUATORIALE	ELEVE	NÉPAL	ELEVE	SYRIENNE, REPUBLIQUE ARABE	TRES ELEVE
BRÉSIL	STANDARD	GUINÉE-BISSAU	ELEVE	NICARAGUA	TRES ELEVE	TADJIKISTAN	ELEVE
BRUNÉI DARUSSALAM	STANDARD	GUYANA	STANDARD	NIGER	STANDARD	TAIWAN	STANDARD
BULGARIE	STANDARD	HAÏTI	TRES ELEVE	NIGÉRIA	ELEVE	TANZANIE, REPUBLIQUE UNIE	TRES ELEVE
BURKINA FASO	TRES ELEVE	HEARD ET MACDONALD, ÎLES	ELEVE	NIUÉ	ELEVE	TCHAD	ELEVE
BURUNDI	ELEVE	HONDURAS	ELEVE	NORFOLK, ÎLE	ELEVE	TERRRES AUSTRALES FRANÇAISES	ELEVE
CABO VERDE	STANDARD	HONG KONG	FAIBLE	NORVÈGE	FAIBLE	THAÏLANDE	STANDARD
CAÏMANES, ÎLES	TRES ELEVE	HONGRIE	STANDARD	NOUVELLE-CALÉDONIE	STANDARD	TIMOR-LESTE	ELEVE
CAMBODGE	TRES ELEVE	ÎLE DE MAN	ELEVE	NOUVELLE-ZÉLANDE	FAIBLE	TOGO	ELEVE
CAMEROUN	ELEVE	ÎLES MINEURES ÉLIGENES DES ÎLES VIERGES BRITANNIQUES	ELEVE	OMAN	STANDARD	TOKELAU	ELEVE
CANADA	FAIBLE	ÎLES VIERGES DES ÉTATS-UNIS	ELEVE	OUGANDA	TRES ELEVE	TONGA	ELEVE
CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE	TRES ELEVE	INDE	STANDARD	OUBÉKISTAN	ELEVE	TRINITÉ-ET-TOBAGO	TRES ELEVE
CHILI	STANDARD	INDONÉSIE	STANDARD	PAKISTAN	TRES ELEVE	TUNISIE	STANDARD
CHINE	STANDARD	IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	TRES ELEVE	PALAOS	ELEVE	TURKMÉNISTAN	ELEVE
CHRISTMAS, ÎLE	ELEVE	IRAQ	TRES ELEVE	PANAMA	TRES ELEVE	TURKS ET CAÏQUES, ÎLES	ELEVE
CHYPRE	ELEVE	IRLANDE	FAIBLE	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	STANDARD	TURQUIE	TRES ELEVE
COCOS (KEELING), ÎLES	ELEVE	IRLANDE	FAIBLE	PARAGUAY	ELEVE	TUVALU	ELEVE
COLOMBIE	STANDARD	ISRAËL	STANDARD	PAYS-BAS	FAIBLE	UKRAINE	TRES ELEVE
COMORES	ELEVE	ITALIE	FAIBLE	PÉROU	STANDARD	URUGUAY	STANDARD
CONGO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU	TRES ELEVE	JAMAÏQUE	TRES ELEVE	PHILIPPINES	TRES ELEVE	VANUATU	TRES ELEVE
CONGO, REPUBLIQUE DU	ELEVE	JAPON	FAIBLE	PITCAIRN	ELEVE	VENEZUELA, REPUBLIQUE	TRES ELEVE
COOK, ÎLES	ELEVE	JERSEY	STANDARD	POLOGNE	STANDARD	VIET NAM	STANDARD
CORÉE, REPUBLIQUE DE	FAIBLE	JORDANIE	TRES ELEVE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	ELEVE	WALLIS-ET-FUTUNA	ELEVE
CORÉE, REPUBLIQUE POPULAIRE	TRES ELEVE	KAZAKHSTAN	ELEVE	PORTO RICO	ELEVE	YÉMEN	TRES ELEVE
COSTA RICA	STANDARD	KENYA	ELEVE	PORTUGAL	FAIBLE	ZAMBIE	ELEVE
CÔTE D'IVOIRE	STANDARD	KIRGHIZISTAN	ELEVE	QATAR	STANDARD	ZIMBABWE	TRES ELEVE
CROATIE	STANDARD	KIRIBATI	ELEVE	REPUBLIQUE DE MACÉDOINE	STANDARD		
CUBA	TRES ELEVE	KOSOVO	ELEVE	REPUBLIQUE TCHÈQUE	STANDARD		
CURAÇAO	ELEVE			ROUMANIE	STANDARD		



## **ANNEXE IV**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR BATIMENT LE CONNECTEUR A BIARRITZ**

La société Le Connecteur, SAS au capital de 7 480 000 Euros immatriculée au R.C.S. de Pau sous le numéro 883 661 373 et dont le siège social est situé au 121, chemin de Devèzes 64121 Serres-Castet, propose des locaux contenant des espaces de travail privatifs, partagés et des services associés, pensés pour libérer les entrepreneurs des contraintes liées à l'hébergement de leur entreprise.

Les locaux faisant l'objet du présent Règlement Intérieur sont situés au 45-47, avenue du Président J. F. Kennedy, 64200 Biarritz (ci-après les « Locaux »).

Le présent Règlement Intérieur est établi à destination des Utilisateurs des locaux et des services. Il forme un tout indissociable avec les CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE SERVICES par ailleurs établies. L'acceptation du présent Règlement Intérieur par les Utilisateurs emporte automatiquement celle des Conditions Générales d'Utilisation et de Services de Le Connecteur, de même que l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation des Services emporte automatiquement l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Locaux pour un usage strictement professionnel. Le Connecteur se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne qui utiliserait les Locaux pour d'autres usages que ceux mentionnés dans les CGU-CGS.

En tout état de cause, l'Utilisateur s'engage à respecter les règles énoncées ci-après lors de l'utilisation des services proposés par Le Connecteur.

#### **Règles de savoir-vivre**

Les Utilisateurs s'engagent à respecter les règles élémentaires de savoir-être en collectivité, dont notamment, et sans que cette liste ne soit limitative :

- Ne pas faire de bruit excessif dans l'ensemble des Locaux et limiter le niveau sonore à ce qui peut être supportable pour une vie en communauté ;
- Maintenir l'ensemble des espaces mis à disposition propres et rangés ;
- Ne pas causer de quelconque désordre qui pourrait nuire au bon déroulement des activités de chacun des Utilisateurs ;
- Ne pas adopter de comportements agressifs, insultants ou de harcèlement vis-à-vis d'autres Utilisateurs dans l'enceinte des Locaux ou à proximité ;
- Revêtir une tenue vestimentaire correcte et adaptée et notamment ne pas arborer de signes extérieurs, notamment religieux, qui seraient en violation des lois françaises en vigueur, ou, notamment, en mesure de nuire à l'environnement professionnel collectif.
- Ne pas introduire d'animaux dans les locaux, à l'exception des animaux accompagnant les personnes en situation de handicap ;
- Ne pas introduire dans les Locaux, pour quelque raison que ce soit, des objets ou marchandises en vue de les offrir à la vente sauf avec accord préalable, et/ou dans le cadre de son activité professionnelle principale et définie dans son contrat avec Le Connecteur ;
- Ne pas organiser, sans autorisation de Le Connecteur, des collectes, souscriptions à des services ou démarchages commerciaux sous quelque forme que ce soit ;
- Ne pas diffuser ou afficher des journaux, tracts, prospectus, imprimés, pétitions, enseignes, signalétiques ou tout autre écrit à vocation promotionnelle, de propagande idéologique, religieuse et/ou politique. Toute diffusion d'information dans les Locaux devra être validée par les équipes du Connecteur ;
- Toute personne ayant un comportement violent, raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminatoire dans l'enceinte des Locaux est passible de sanctions prévues par le Code pénal.

## SECURITE DANS LES ESPACES

- Ne pas introduire d'équipements électriques individuels de quelque nature que ce soit (bouilloire, petit électroménager de cuisine, chauffages individuels, purificateurs d'air...) dans les Locaux, sauf accord expresse des équipes du Connecteur pour des situations particulières ;
- Ne pas obstruer totalement ou partiellement les parois vitrées intérieures ou extérieures ; Par ailleurs ne pas gêner la descente des stores électriques, ne rien entreposer contre les fenêtres ;
- Ne pas bloquer les portes avec des objets tels que des extincteurs ou autres ;
- Respecter et conserver en bon état le matériel mis à leur disposition pour l'exécution de leur travail ;
- Ne pas fumer, quelle que soit la substance et le support utilisé, ni utiliser de cigarette électronique au sein des Locaux ;
- Ne pas introduire (sans accord préalable des équipes Le Connecteur), distribuer ou consommer dans les locaux des boissons alcoolisées, à l'exception des produits proposés par les lieux de restauration inclus dans le lieu et les animations et événements occasionnels autorisés et/ou organisés par Le Connecteur ;
- Ne pas pénétrer ou demeurer en état d'ébriété dans les Locaux, ne pas stocker ou consommer de boissons alcoolisées dans les lieux de bureau ;
- Ne pas introduire ou consommer de substance illicite ;
- Ne pas déclencher les boutons brise-glace verts et rouges si la situation ne l'exige pas. Par exemple, les boutons brise-glace verts ne doivent pas être utilisés pour ouvrir des portes, des boutons ou lecteurs de badges sont prévus à cet effet.

## VISITEURS

- Ne pas introduire dans les Locaux des personnes qui y sont étrangères, à l'exception des visiteurs occasionnels tels que les prospects, clients ou fournisseurs qui devront être accompagnés par l'Utilisateur, et en tout temps placés sous sa responsabilité ; tout visiteur convié et accompagné par un Utilisateur de Le Connecteur devra se faire identifier et retirer un badge visiteur à l'accueil. En dehors des horaires public (y compris jour férié et we) aucune personne extérieure (=public) ne sera acceptée. Il faudra également rendre impérativement ledit badge avant de quitter le bâtiment.

## UTILISATION DES ESPACES ET DU MATERIEL

- Ne pas occuper plus de trente minutes consécutives les espaces partagés de type « Phone box », les vestiaires-douches ou les salles de repos ;
- Prendre soin des Locaux et des espaces mis à leur disposition sans les modifier, ni les endommager ;
- Ne pas s'approprier les objets, documents, matériels ou tout autre bien meuble mis à disposition dans les Locaux, appartenant à Le Connecteur ou à d'autres Utilisateurs ;
- Vider chaque jour les casiers vestiaires de sport, vestiaire cycliste et accueil (casiers en libre accès), ces derniers ne sont pas attribués et doivent rester en libre accès ;
- Ensemble des casiers : ne pas stocker de denrées périssables ;
- Assurer une utilisation ou une occupation raisonnable des espaces de restauration ou de détente ;
- Pour des réunions ou entretiens formels, privilégier l'utilisation des salles de réunion prévues à cet effet. Les espaces partagés de restauration et de détente sont en effet des lieux dont les utilisateurs doivent pouvoir profiter à tout moment et dont la tranquillité/confidentialité ne pourra en aucun cas être garantie ;
- Ne pas modifier la configuration des différents équipements techniques communs, notamment la disposition du mobilier, des écrans, des vidéoprojecteurs et autres matériels audio-vidéo de visio-conférences dans les salles de réunion et les salles de créativité, et les maintenir dans un état de propreté satisfaisant. Une équipe logistique est prévue pour cela. Lors de la réservation de la salle, une demande particulière peut être formulée. L'équipe Le Connecteur précisera sa faisabilité à l'Utilisateur et configurera le lieu si besoin ;
- Tri des déchets : veiller à respecter les consignes de tri du bâtiment et les indications sur les différentes poubelles ;
- La salle de sport possède son propre règlement d'hygiène et de sécurité, il faut impérativement en prendre connaissance avant d'utiliser les espaces.

## NOURRITURE, COLLATIONS ET ESPACES COMMUNS

- Ne pas déjeuner ou prendre de collations de toute nature dans les lieux de bureaux et open spaces ;
- Les petits-déjeuners ou collations de toute nature en salles de réunion doivent faire l'objet d'une demande préalable au service Coworking, et d'une prestation de ménage spécifique ;
- Les pénas et tisaneries sont des espaces prévus pour la consommation de repas, collations et boissons ;
- Réfrigérateurs dans le local résidents du café working : respecter l'état de propreté de ces derniers. Évacuer toute denrée impropre à la consommation, et ne pas stocker de denrées non étiquetées. Les équipes de ménage pourront évacuer tout élément ne respectant pas ces règles ;
- Restituer toute vaisselle empruntée au bar ou café working après utilisation. Interdiction de laisser cette vaisselle dans les pénas ou autres espaces de travail ;
- Tous les éléments de vaisselle personnelle doivent être nettoyés et rangés dans les placards ou rangement mis à disposition ou dans les casiers personnels ;
- Le Connecteur met à disposition des résidents dans le Café Working des couverts, serviettes et du pain, notamment pour les utilisateurs du service Foodles et en appoint pour les résidents apportant leur propre repas. Ces derniers sont toutefois encouragés à prendre en charge la totalité de leur repas et du matériel nécessaire.

## **PARKING : USAGES ET REGLES DE CIRCULATION**

- Entrée parking sous-terrain : interdiction d'entrer par la barrière de sortie pour tout véhicule même deux-roues ;
- Les usagers du parking sont tenus au respect du code de la route et aux règles de circulation. Observer une vitesse de circulation réduite de 10km/h dans le parking ;
- Parking deux roues : respecter les différents emplacements vélos et motos/scooters prévus. Les vélos et trottinettes doivent être garés dans le parking prévu à cet effet, et en aucun cas amenés dans les espaces partagés ou de travail ;
- Utilisation des parkings : les places visiteurs sont exclusivement réservées pour un usage ponctuel ou dans le cadre d'un événement. Veiller à respecter les affichages muraux de chaque place. Les places attribuées résidents font notamment l'objet de location mensuelle et sont donc nominatives. L'accès régulier au parking du Connecteur ne peut être garanti qu'en cas d'abonnement auprès du service commercial ;
- Respecter la propreté du parvis, seuls les vélos et trottinettes sont autorisés à stationner (interdit aux skates/rollers et autres motos ou scooters).

### **Règles de sécurité**

L'utilisateur s'engage à respecter les règles de sécurité imposées par Le Connecteur et toutes personnes chargées d'assurer la sécurité dans les Locaux et à se soumettre à tout règlement intérieur en vigueur qui serait, le cas échéant, imposé par Le Connecteur, communiqué aux Utilisateurs par tout moyen, que ce soit en matière de santé, de sécurité, de prévention des incendies ou dans toute autre matière.

Le bâtiment est surveillé en dehors des horaires publics par un gardien de sécurité, en outre les Locaux sont équipés d'un système d'alarme dont l'activation et/ou la désactivation est gérée par l'équipe Le Connecteur.

L'accueil du public se fait du lundi au vendredi sur une plage horaire comprise entre 7h30 et 19h30. En dehors de ces horaires, l'agent de sécurité est habilité à refuser l'accès à toute personne non habilitée ou ne respectant pas les règles de vie précédemment énoncées.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, l'accès au bâtiment et au parking est interdit entre minuit et 5h, à tout résident ou tout utilisateur.

Le badge d'accès (badge ainsi que cordon tour de cou) remis aux utilisateurs par Le Connecteur est strictement personnel et nominatif. Il est donc interdit de le prêter même ponctuellement. En cas de perte, il faut prévenir immédiatement Le Connecteur via l'adresse mail : [coworking@leconnecteur-biarritz.fr](mailto:coworking@leconnecteur-biarritz.fr), il vous sera facturé le nouveau badge via le service commercial.

En cas d'oubli un badge de prêt vous sera remis par l'accueil, ce dernier vous donnera accès à votre espace de travail mais n'aura pas l'ensemble des fonctionnalités de votre badge initial (ex : accès aux casiers, accès salle de sport...) Ce badge de prêt devra être restitué le soir avant 19h30 à l'accueil.

### **Vidéo-protection**

L'utilisateur (et par extension ses collaborateurs, ses invités ...) est informé et accepte que les circulations, les parties communes et les abords des Locaux font l'objet d'un enregistrement vidéo en continu et qu'ils seront filmés à des fins de sûreté et sécurité des biens et des personnes.

Ce système de vidéo protection a fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

Ces vidéos sont gérées conformément aux règles imposées en la matière.

Les enregistrements peuvent être consultés par les personnes en charge de l'administration et de la sécurité des Locaux ainsi que par les forces de police en cas d'incident ayant eu lieu dans les Locaux.

### **Règles relatives aux matériels informatiques**

Dans le cadre de l'utilisation, dans les Locaux, de son propre matériel informatique, l'utilisateur s'engage à respecter les réglementations en vigueur relatives :

- Au respect de la vie privée d'autrui conformément à l'article 9 du Code civil ;
- Au respect des dispositions du code de la Propriété Intellectuelle, relatives notamment à la contrefaçon ;
- Au respect des règles d'ordre public en matière de contenu des informations qui seraient susceptibles d'être mises en ligne sur le réseau Internet portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des Utilisateurs du réseau par accès à des messages, images ou textes provoquants ;
- A la sécurité des activités réalisées via son matériel informatique, notamment en veillant à garder un matériel régulièrement mis à jour ;
- Au secret des correspondances et à l'interdiction des communications émises par la voie des télécommunications.

Dans le cadre de l'utilisation des services mis à disposition par Le Connecteur, l'utilisateur s'engage par ailleurs à :

- Ne pas récolter ou collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement ;
- Ne pas diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
- Ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'une tierce personne ;
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à une donnée et/ou à un fichier ;

- Ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous les éléments contenant les logiciels ou autres éléments protégés par des droits de Propriété Intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires ;
- Ne pas adresser de message indésirable et ne pas effectuer de spamming ;
- Ne pas adresser de message comprenant des propos injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits de la personne humaine et à la protection des mineurs ;
- Ne pas transmettre de virus, cheval de Troie, ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou d'autres Utilisateurs ;
- Ne pas obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement des données ou à s'y maintenir ;
- Ne pas perturber les services et/ou les contenus et/ou les données auxquels il accède ;
- Ne pas envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dites boule de neige ou pyramidales ;
- Ne pas afficher ou mettre en ligne des sites contraires à la législation française, dont notamment ceux à caractère violent, d'incitation à la haine ou à la violence, à caractère pornographique ou pédophile, ou faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discrimination, ou de nature à porter atteinte à la sensibilité, l'intégrité et la dignité humaine.

Fait à Biarritz, le 31 janvier 2023

Pour Le Connecteur,  
Gilles Sixou  
Directeur Général

**LE CONNECTEUR**

Siège social  
121, chemin de Devèzes  
64121 SERRES-CASTET  
883 661 373 R.C.S. Pau

## ANNEXE V

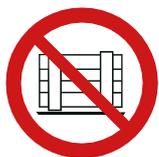


# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Mis à jour le 01.02.2023



## PRÉVENTION



N'encombrez pas les paliers, les circulations, les sorties de secours, les portails.  
Ne stationnez pas aux endroits non prévus à cet effet.  
Laissez libres les voies pompiers.



## INCENDIE



En cas d'incendie, appuyez sur le déclencheur manuel rouge à proximité.



Luttez contre le départ de feu avec les extincteurs à proximité.



Appelez les sapeurs-pompiers. **18** ou **112** ou **114**

- ou faites appeler l'accueil :

- ou faites appeler par l'agent de sécurité SSIAP présent à l'accueil :



N'entrez jamais dans la fumée.



Toutefois, si vous êtes dans la fumée, mettez-vous un mouchoir devant le nez. Baissez-vous, l'air frais est près du sol.



En cas d'alarme incendie, cessez immédiatement toutes vos activités.  
Evacuez les lieux sans paniquer. Rejoignez le point de rassemblement : Parvis



Evacuez toujours par les escaliers. N'utilisez pas les ascenseurs.

# SI VOUS LE POUVEZ, AIDEZ LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## SI VOUS POUVEZ ÉVACUER PAR VOUS-MÊME



Vous ne devez en aucun cas rester dans l'espace d'attente sécurisé.  
Vous devez immédiatement évacuer le bâtiment.

Si une personne non valide est dans l'espace d'attente, vous devez signaler sa présence aux services de secours. Si vous le pouvez, aidez-la à évacuer.

## SI VOUS NE POUVEZ PAS ÉVACUER PAR VOUS-MÊME

Gardez votre sang froid.

Manifestez votre présence par les moyens mis à votre disposition (téléphone, alarme...).



Dirigez-vous vers l'espace sécurisé et ne le quittez plus. Attendez les services de secours.

Rappelez aux personnes valides de signaler votre présence aux services de secours.

Si elles le peuvent, demandez-leur de vous aider.



Fermez les portes du lieu sinistré, sortez par l'issue la plus proche.



Respectez les consignes données par l'équipe d'évacuation.

ÉVACUATION GUIDE

FILE SERRE FILE



## CONFINEMENT



Si l'incendie ne vous permet pas d'évacuer sans vous mettre en danger, restez au niveau où vous vous trouvez, fermez la porte de votre bureau, mouillez-la, et bouchez les interstices de la porte avec du linge humide.



Manifestez-vous à la fenêtre, si possible celle munie d'une pastille rouge autocollante au R+1 et au R+2, ou dans des endroits aérés au R+3 et au R+4 en attendant l'arrivée des pompiers.

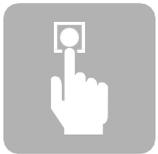


## COLIS SUSPECT

### EN CAS DE DECOUVERTE DE COLIS SUSPECT



Ne le touchez pas.



Isolez-le et appuyez sur un déclencheur manuel rouge pour lancer l'évacuation du bâtiment.



Alertez immédiatement l'accueil (en journée) ou l'agent de sécurité (nuit et week end) et les services de sécurité en composant le 17 ou le 114.

## INFORMATIONS

Les entreprises résidentes doivent prendre les dispositions nécessaires afin d'être en règle avec le cadre réglementaire de la formation à la sécurité régi par le code du travail.



## ATTESTATION

Je reconnais avoir pris connaissance des consignes de sécurité et je les accepte.

Je m'engage également à les porter à la connaissance de tout collaborateur, prestataire, sous-traitant, partenaire, client, visiteur devant entrer et circuler au sein du Connecteur.

Nom

Date

Signature